

gieuse, englobé dans le même mépris que toutes les manifestations de la vie catholique. Gambetta avait bien dit : " L'anti-cléricanisme n'est pas un article d'exportation." Il avait, étant un politique, l'art des inconséquences utiles. Mais après sa mort, ceux qu'il appelait des sous-vétérinaires se piquaient de logique : ennemi du cléricanisme, on l'était de toutes ses œuvres. Plus de concordat, plus d'ambassadeur auprès du Pape. Pour représenter le génie moderne de la France auprès des peuples étrangers, il n'était besoin que d'ingénieurs et de banquiers, il se trouvait des députés pour déclarer que les missionnaires étaient un embarras, aux applaudissements de leurs collègues. Pas un ministre n'eût osé alors manifester en faveur du protectorat un intérêt qui l'aurait perdu sans retour aux yeux de la Chambre, de son comité et de sa loge. Le protectorat n'était plus qu'un mot.

C'est cet abandon, c'est cette inintelligence que les nations rivales ont dénoncées à la Papauté. Et qui s'est jeté avec le plus d'avidité sur l'héritage dédaigné par nous ? Non pas seulement les puissances cléricales comme l'Autriche, mais cette monarchie italienne que nos hommes d'Etat avaient engraisée d'un traité de commerce et qui mendiait à la Papauté une part de nos dépouilles religieuses, mais cette Prusse protestante, adversaire du catholicisme, et qui apaisait le conflit pour montrer en Chine ses missionnaires catholiques laissés par nous sans protection, et demandait à les protéger elle-même. Et la Prusse obtenait, en 1887, de la Propagande, ce droit dans une province de la Chine. C'était la première brèche à notre possession jusque-là intacte. Ainsi, la politique sectaire a continué à amoindrir notre patrimoine dans le monde et à enrichir de notre bien notre vainqueur de 1871.

J'ai hâte d'ajouter qu'aujourd'hui l'intelligence de notre intérêt s'est réveillée. Le Gouvernement a fini par penser : " Puisque les Etats les moins mystiques, les plus positifs, me disputent le protectorat catholique, il a donc quelque valeur." Et l'on a repris la formule de Gambetta.

Mais cette formule, acceptable comme compromis temporaire, ne serait, comme règle d'une conduite définitive, qu'une ineptie. Elle revient à dire : " Faisons couler à ses embouchures le fleuve que nous tarissons à sa source." Le protectorat exige des vocations. Quelle sûreté y a-t-il pour leur recrutement régulier dans un pays où peuvent être dispersés demain, comme ils le furent en 1880, les Ordres religieux soumis à l'arbitraire ? Le protectorat exige des ressources. Comment seraient-elles assurées dans un pays où la générosité chrétienne se trouve systématiquement entravée et en partie confisquée par une fiscalité inique ? Le dévouement chrétien vaincra ces obstacles ? Soit. Mais, vous seul, gouvernement, pouvez vaincre celui-ci. Le protectorat est une collaboration morale, il exige une certaine communauté d'intelligence, de cœur, de desseins, entre la religion protégée et l'Etat protecteur. Où sera cette union si vous continuez à combattre au dedans les doctrines et les hommes que vous prétendez soutenir au dehors ? Si vous subventionnez, en Asie, les religieux que vous faites saisir en France ? Si vous installez comme maîtres, dans les écoles lointaines, ceux que vous déclarez incapables d'enseigner dans vos écoles publiques ? Si, en un mot, vous signifiez aux peuples indi-